SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SUBLIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame AUDRY Régine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 05

Date de convocation du Conseil municipal : 09.09.2023

Etaient présents : AUDRY Régine, ROBLIN Delphine, LASNIER Florence, CHARPENTIER Valérie, FAURE Nelly,

Absents excusés : GORIN Jean-Paul

FOREST David
GOSSE Edouard
CHOLLET Jean-Luc
MALETA Nathalie
BARBIER David

Madame le Maire, présidente de la séance constate que les membres présents (5) ne représentent pas plus de la moitié des voix (6).

Le QUORUM n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut valablement délibérer et la séance ne peut donc pas avoir lieu.

Une nouvelle assemblée sera donc convoquée avec le même ordre du jour le **vendredi 22 septembre 2023**, à **18h15**.

Les décisions y seront prises à la majorité des votes émis, quels que soient le nombre de membres présents (CGT, article L2121-17 : « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum."

Le Maire,